

avertir d'avance sans doute mais cela m'est venu à l'idée quand je me suis assis à mon fauteuil. Voyant que nous n'avions pas reçu les débats, j'ai pensé que je devais le faire. Je suis tout à fait prêt à attendre la réponse à la prochaine séance quand vous pourrez avoir la réponse complète. Il n'y a pas de problèmes.

L'honorable Eymard Corbin: Honorables sénateurs, j'ai une question pour la présidente de la Régie interne. Nous n'avons pas aujourd'hui encore reçu le *Hansard* de la séance précédente, c'est-à-dire, celle d'hier.

Nous avons reçu le *Hansard* de l'avant-veille ce matin seulement. On prétend que c'est parce qu'il y a eu un nombre inusité d'interventions en langue française au cours des deux derniers jours que l'impression du *Hansard* est retardé. Il me semble que pareille excuse est inacceptable dans une institution qui se glorifie de la *Loi sur les langues officielles*. Vous semblez avoir une réponse. Vous semblez avoir très hâte de me donner cette réponse. Alors, je vous écoute attentivement.

Le sénateur Lavoie-Roux: Honorables sénateurs, la question du sénateur Corbin me rafraîchit un peu la mémoire quant à une partie, au moins, de la réponse qui a été donnée ce matin. Je pense qu'il est exact, soumis à une vérification plus étroite, que ça été une partie de la réponse, à l'effet que, généralement, il y a entre 10 et 15 pour cent des débats en français, comparativement à 80 ou 85 pour cent en anglais. Ceci semble avoir créé un certain problème. En tout cas, c'était une partie de la réponse.

Je suis d'accord avec le sénateur Corbin et comme il semble que ce soit une première, dans un certain sens, je me réjoui que nous utilisions plus de français au Sénat que nous en avons utilisé jusqu'à maintenant. Nous allons certainement nous assurer que si c'est une partie du problème, nous prenions tous les moyens pour le corriger.

Le sénateur Corbin: Honorables sénateurs, j'ai une autre question à poser à la présidente du Comité de la régie interne.

On a fait au courant de l'été dernier avec l'aide de deux étudiants qui furent embauchés par l'administration du Sénat, un inventaire du contenu de nos bureaux. Au mois de septembre j'ai reçu une copie de l'inventaire du matériel qui se trouve dans mon bureau. Je ne me plains pas tellement du fait que l'on y a mis un article qui m'appartient en propre. Je me plains du fait qu'à deux reprises, depuis le mois de septembre, j'ai demandé au préposé de ce service-là de corriger l'erreur sur la liste d'inventaire. Cela n'a pas été fait. Ce dont je me plains davantage, c'est que l'inventaire m'est parvenu en anglais seulement. J'ai demandé au préposé, (je suis près à vous donner son nom n'importe quand,) c'est-à-dire ma secrétaire, à ma demande, lui a demandé de m'envoyer l'inventaire dans la langue française avec la correction évidente qui s'imposait en ce qui concerne l'article qui m'appartient en propre.

Au mois de décembre, n'ayant pas obtenu de réponse, j'ai dû appeler ce fonctionnaire moi-même pour lui rappeler qu'il existe une *Loi sur les langues officielles* qui s'applique au Sénat et aux institutions fédérales, et que j'exigeais donc qu'il me fasse parvenir dans les meilleurs délais l'inventaire en langue française.

Parmi ses autres commentaires, il a dit: «Sénateur Corbin, je trouve vos propos négatifs.» Parce que j'ai exigé que ce docu-

ment me soit envoyé dans la langue française on juge mes propos négatifs.

Je m'adresse à vous à titre de Président du comité de la régie interne pour un avis ou un conseil. Que devrais-je faire maintenant pour voir à ce que mes droits et mes privilèges, comme sénateur francophone, soient respectés par des fonctionnaires de cette institution après plusieurs mois de demandes répétées.

Le sénateur Lavoie-Roux: Honorable sénateur Corbin, je comprends vos frustrations devant les demandes répétées et une correction qui ne se fait pas. Je dois vous dire que je ne peux m'empêcher de cacher mon étonnement de voir que vous qui êtes membre du comité de la régie interne... Vous étiez là le 13 février...

Le sénateur Corbin: L'agenda est tellement contrôlé que je n'ai pas pu intervenir, je le regrette.

Le sénateur Lavoie-Roux: Sénateur Corbin, je pense qu'il s'agit là d'une accusation tout à fait gratuite!

Je pense que personne n'est privé de son droit de parole aux séances, que ce soit du comité de la régie interne, des budgets et de l'administration ou dans l'un de ses sous-comités.

Mais, à tout événement, je pense que vous auriez aussi pu vous adresser directement à moi sur cette question. Vous jugez à propos de le faire en Chambre mais peut-être que demain dix autres honorables sénateurs décideront de me poser des questions sur leurs petits pépins de la vie quotidienne! Libre à vous! J'ai pris note de votre demande mais je ne peux pas m'empêcher d'indiquer mon étonnement que vous ayez décidé de procéder de cette façon alors que vous ne m'en avez jamais parlé!

Le sénateur Corbin: Je vous en parle, vous êtes le président de ce comité!

Ce n'est pas la première fois que je vous parle des problèmes qu'ont les francophones au Sénat. Vous m'aviez promis... laissez-moi finir. Tout d'abord, ce n'est pas un pépin! Si j'ai attendu aussi longtemps, c'est que j'ai fait preuve d'une patience extraordinaire.

J'ai donné à l'individu toute la chance au monde. Il est évident que cette personne agit de mauvaise foi.

Vous m'avez promis l'automne dernier, que la première question à l'étude au début de cette année serait celle de la qualité du français et de l'anglais dans nos documents officiels.

Est-ce que c'est à l'ordre du jour du comité, madame?

Le sénateur Lavoie-Roux: Honorables sénateurs, c'est exact. D'ailleurs, je lui en sais gré, qu'avec persistance le sénateur Corbin soulève la question de la qualité du français ou de la disponibilité des versions françaises de certains textes ou de certaines résolutions, peu importe.

J'ai toujours dit que j'étais d'accord avec lui. D'ailleurs, la demande a été adressée en temps et lieu au greffier du comité. Cette question est indiquée comme étant un sujet devant apparaître à l'ordre du jour dans un délai, j'imagine, assez court.

Mais d'autres priorités aussi qui ont été retenues par le sous-comité des budgets ou par le comité de la régie interne, des budgets et de l'administration. Je peux assurer le sénateur que la question n'est certainement pas oubliée. Qu'il veuille le rappeler en Chambre, c'est très bien, mais je voudrais simplement lui dire que j'imagine que c'est un problème qui a dû